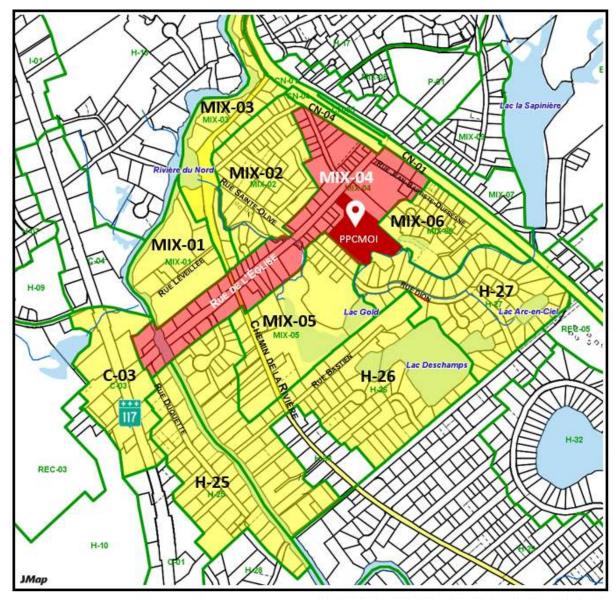


## **AVIS PUBLIC**

## CONSULTATION ÉCRITE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – PPCMOI – 2464-2468 rue de l'Église

## AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées :

- 1. Lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021, en vertu du Règlement numéro 609 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution pour le PPCMOI 2020-00009 (résolution 2021-12-373).
- 2. Cette demande de PPCMOI vise le 2464-2468, rue de l'Église, immeubles connus notamment comme étant ceux du couvent et de l'école Imagine.
- 3. Ce premier projet de résolution a notamment pour objet :
  - D'autoriser l'implantation de trois (3) bâtiments principaux sur le même terrain alors que le Règlement de zonage numéro 601 prescrit un maximum d'un (1) bâtiment principal par terrain ;
  - De permettre quatre (4) usages principaux sur le même terrain et par bâtiment, alors que le Règlement de zonage numéro 601 autorise seulement les usages mixtes d'un maximum de trois (3) usages principaux dans le même bâtiment et un (1) seul usage principal par terrain ou lot.
- 4. Ce premier projet de résolution concerne la zone MIX-04 indiquée au plan de zonage du *Règlement de zonage numéro 601*.
- 5. Selon la procédure normale, le conseil municipal devait tenir une assemblée publique d'information et de consultation, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. En vertu des arrêtés ministériels actuels engendrés par la crise de la COVID-19, cette assemblée publique est remplacée par un appel de commentaires écrits.
- 6. En raison de la COVID-19, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires par écrit aux membres du conseil municipal jusqu'à la levée de la séance ordinaire du 18 janvier 2022. Toutefois, pour assurer que les commentaires parviennent aux membres du conseil, il est recommandé de les transmettre au plus tard le 17 janvier 2022, via les méthodes suivantes :
  - Courriel: juridique@valdavid.com
  - Courrier postal: Mairie Consultation écrite, 2579, rue de l'Église, Val-David, JOT 2N0
- 7. Ce projet de résolution est disponible pour consultation à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, aux heures ordinaires de bureau, soit du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30, ainsi que sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante : <a href="https://bit.ly/3EhBXDN">https://bit.ly/3EhBXDN</a>
- 8. La zone concernée et les zones contiguës par ce projet de résolution sont décrites au croquis ci-dessous :



(Extrait de la matrice graphique de la MRC des Laurentides)

## Légende :

: Terrain concerné par la demande de PPCMOI : 2464-2468, rue de l'Église

: Zone visée (MIX-04)

: Zones contiguës (C-03, CN-01, CN-04, H-25, H-26, H-27, MIX-01, MIX-02, MIX-03, MIX-05 et MIX-06)

9. Le présent avis public est produit suivant l'annonce de nouvelles mesures gouvernementales et remplace l'avis public émis le 16 décembre 2021.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 21 décembre 2021

(Signé Sophie Charpentier)

Sophie Charpentier

Directrice générale et greffière-trésorière